



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

Monsieur XXXXXXX
Président(e)
Pouvoir organisateur Ecole -A.S.B.L.
rue l'enseignement 32
6999 VILLE

Bruxelles, le 3 mars 2014

Concerne : Adhésion à la Centrale de marchés de l'Enseignement catholique du Pouvoir organisateur
Pouvoir organisateur Ecole -A.S.B.L.
rue de l'enseignement 32 – 6999 VILLE (P09999)

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les pouvoirs organisateurs de l'Enseignement catholique sont soumis à la législation relative aux marchés publics.

Les pouvoirs organisateurs, et par conséquent les écoles, CPMS ou internats, doivent, pas à pas, adapter leurs procédures d'achats de fournitures, de services et de travaux en veillant à respecter certains principes. Ceux-ci sont expliqués à la fois sur notre site internet (<http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=1957>) et dans les formations que nous organisons depuis le mois de septembre.

Pour compléter l'aide apportée à ses membres dans ce domaine, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique enrichit aujourd'hui ses services par la création d'une **Centrale de marchés de l'Enseignement catholique**. Celle-ci, au fur et à mesure de son développement, permettra à votre Pouvoir organisateur et à ses établissements de procéder à certaines commandes de fournitures et de services dans le cadre de procédures simplifiées respectant la législation relative aux marchés publics. Elle vous permettra aussi de bénéficier de conditions contractuelles négociées à l'échelle de l'ensemble de l'Enseignement catholique. Vous trouverez, dans un document joint à ce courrier, plus de détails sur le mode de fonctionnement de ce nouveau service.

Toutefois, pour développer ses activités, la Centrale de marchés doit bénéficier de l'adhésion formelle des pouvoirs organisateurs. C'est une condition nécessaire pour lui permettre de formuler des propositions adaptées aux besoins des écoles adhérentes. C'est aussi une condition indispensable pour que les Pouvoirs organisateurs et les écoles puissent bénéficier des conditions des marchés conclus avec des fournisseurs.

Concrètement, **la décision d'adhésion à la Centrale de Marchés de l'Enseignement catholique doit faire l'objet d'une délibération et d'une décision du Conseil d'administration de l'ASBL Pouvoir organisateur** que vous présidez et être reprise dans un PV de réunion.

Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
en Communautés française et germanophone asbl

Avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 70 11 - Fax: 02 256 70 12 – segec@segec.be

Pour plus de clarté par rapport à ce qu'implique l'adhésion, nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints. Nous souhaitons simplement insister sur quelques éléments essentiels à ce stade :

- l'adhésion à la Centrale de marchés permet à celle-ci d'être mandatée par votre Pouvoir organisateur pour analyser les besoins, prospecter et négocier des marchés de fournitures et de services ;
- l'adhésion est obligatoire pour que la centrale de marchés puisse être considérée comme pouvoir adjudicateur agissant au nom des Pouvoirs organisateurs dans le cadre de la législation sur les marchés publics ;
- l'adhésion à la Centrale de marchés n'implique aucun frais supplémentaire pour votre Pouvoir organisateur et pour les établissements qu'il organise. Le service est en effet financé par les cotisations versées au SeGEC ;
- l'adhésion à la Centrale de marchés vous laissera, à tout moment, libre de commander ou non les fournitures et services proposés par son intermédiaire. Chaque pouvoir organisateur reste en effet maître de ses commandes, de la réception et du contrôle de celles-ci ainsi que des paiements aux fournisseurs.

Par cette adhésion, votre Pouvoir organisateur et ses acteurs bénéficieront dès lors d'un service supplémentaire, non contraignant, qui se développera petit à petit. Il participera aussi, par la mise en réseau entre Pouvoirs organisateurs, à une dynamique permettant d'optimiser, pour l'ensemble des écoles, les conditions de prix ou de services auprès des fournisseurs.

Deux formules s'offrent à vous pour signaler l'adhésion de votre PO à la Centrale de marchés :

- Soit par internet en vous rendant sur le site de l'enseignement catholique à la page <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2011>. Pour compléter le formulaire d'adhésion, vous serez redirigé vers des pages sécurisées sur le site admin.segec.be où il vous sera demandé un identifiant et un mot de passe que vous trouverez ci-dessous. Ces codes, uniquement attribués au président de Pouvoir organisateur, sont liés à chaque Pouvoir organisateur.

Identifiant : P09999

Mot de Passe : 999999

- Soit par courrier en complétant le formulaire ci-joint et en le renvoyant à l'adresse : *Centrale de marchés de l'Enseignement catholique ASBL – Avenue Mounier 100 – 1200 Bruxelles.*

Dans le cadre de cette adhésion, il vous est demandé de désigner des personnes-ressources. Ces interlocuteurs seront habilités à répondre aux demandes de renseignements venant de la Centrale de marchés. Ils bénéficieront d'accès personnalisés aux informations de la Centrale de marchés diffusées sur l'extranet du SeGEC.

Il vous est loisible de désigner une personne-ressource par établissement et/ou une personne-ressource à l'échelle du PO. Le profil peut être un directeur, un économiste, un administratif, un membre du PO, un responsable de centre de gestion...

Vous resterez, par ailleurs, en mesure de modifier ou de compléter la liste de ces interlocuteurs.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour de plus amples informations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yolaine Ghislain
Directrice de la Centrale de marchés



Emmanuelle Havrenne
Secrétaire générale du SeGEC